SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 14 MARS 2016

L'an **deux mille seize**, le **quatorze mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2016.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA,** Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS,** Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Luc **HERAULT**, Mme Sandrine **DECHE**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Alice **ROUGIER-SAINT-MARTIN**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, M. Eric **SALLABERREMBORDE**, M. Tristan de la **RIVIERE,** M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER,** M. Christophe **MIQUEU**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**.

Absents ou excusés : Mme Karine **LUMEAU** (pouvoir à S. DUBERGA).

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015 et du 18 janvier 2016 et demande si des observations sont à formuler. Aucune observation n'est à formuler, les comptes rendus du 30 novembre 2015 et du 18 janvier 2016 sont adoptés à dix-neuf voix pour.

L'ordre du jour est énoncé.

Le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, valide l'ordre du jour.

Monsieur Christophe MIQUEU indique que son groupe a été désagréablement surpris d'apprendre par voie de presse l'existence d'un projet relatif aux « communes nouvelles » qui concernerait Sauveterre-de-Guyenne et demande l'ajout d'un point en questions diverses sur ce sujet afin d'obtenir plus d'information sur le projet en réflexion sur le territoire.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion aura lieu le 29 mars 2016 avec les Maires du secteur scolaire de Sauveterre-de-Guyenne (9 communes) et l'association des Maires de Gironde (AMG 33) pour étudier le projet l'opportunité de création éventuelle d'une « commune nouvelle ». Il précise que ce projet n'est qu'une idée qu'il a eue sans en faire part à la majorité et que rien n'est défini pour le moment. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut au moins deux communes intéressées pour envisager de créer une commune nouvelle.
Il précise : « Cette idée fait écho à la loi sur les communes nouvelles proposée par l'Etat. En cas de création d'une commune nouvelle l'Etat cesse de nous retirer chaque année une partie de nos dotations (51 000 € par an à Sauveterre) ». Monsieur le Maire ajoute qu'un second article paraitra dans le journal Sud-Ouest à ce sujet dans les jours qui viennent.
Monsieur le Maire précise que si les Maires sont intéressés, les Conseils Municipaux respectifs seront ensuite consultés pour avis et débat sur ce projet. La question de l'information et/ou de la consultation de la population sera aussi débattue ultérieurement si ce projet était lancé par au moins deux communes.

1 – CABINET MEDICAL COMMUNAL

- Avenants aux marchés de travaux – ***délibération 2016-03-01***

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des avenants aux marchés de travaux du cabinet médical communal et le plan de financement réactualisé.

LOT 0 - VRD - (EIFFAGE)

Marché initial :		24 550.00 €	HT
Avenant n° 1 :	+	23 266.00 €	HT
Avenant n° 2 :	**+**	**568.50 €**	**HT**
Marché Actualisé :		48 384.50 €	HT

LOT 1 - GROS OEUVRE - (SRAL PERALI)

Marché initial :		145 492.50 €	HT
Avenant n° 1 :	+	41 025.00 €	HT
Avenant n° 2 :	**-**	**-5 220.00 €**	**HT**
Marché Actualisé :		181 297.50 €	HT

LOT 2 - CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE - (TCB)

Marché initial :		57 071.32 €	HT
Avenant n° 1 :	+	10 808.54 €	HT
Avenant n° 2 :	**+**	**3 033.10 €**	**HT**
Marché Actualisé :		70 912.96 €	HT

LOT 3 - MENUISERIE ALUMINIUM - (SARL SOPEIM)

Marché initial :		26 707.00 €	HT
Avenant n° 1 :	+	22 224.00 €	HT
Avenant n° 2 :	**-**	**-3 163.00 €**	**HT**
Marché Actualisé :		45 768.00 €	HT

LOT 4 - MENUISERIE BOIS - (TCB)

Marché initial :		41 347.00 €	HT
Avenant n° 1 :	+	25 780.50 €	HT
Avenant n° 2 :	**-**	**-7 663.29 €**	**HT**
Marché Actualisé :		59 464.21 €	HT

LOT 5 - PLATRERIE ISOLATION - (SARL LASSERRE)

Marché initial :		61 427.40 €	HT
Avenant n° 1 :	+	4 777.20 €	HT
Avenant n° 2 :	+	11 573.00 €	
Avenant n° 3 :	**+**	**7 090.00 €**	**HT**
Marché Actualisé :		84 867.60 €	HT

LOT 6 - ELECTRICITE - (MC CHARLES)

Marché initial :		43 323.18 €	HT
Avenant n° 1 :	+	18 219.69 €	HT
Avenant n° 2 :	+	3 047.24 €	
Avenant n°3 :	**+**	**6 216.47 €**	**HT**
Marché Actualisé :		70 806.58 €	HT

LOT 7 - PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE - (MC CHARLES)

Marché initial :		26 461.44 €	HT
Avenant n° 1 :	+	9 470.54 €	HT
Avenant n° 2 :	+	33 570.28 €	
Avenant n° 3 :	**+**	**282.26 €**	**HT**
Marché Actualisé :		69 784.52 €	HT

LOT 8 - SOL SOUPLE REVETEMENT MURAL - (SN DARCOS)

Marché initial :		20 528.30 €	HT
Avenant n° 1 :	-	-666.73 €	HT

Avenant n° 2 :	**-**	**-1 165.02 €**	**HT**
Marché Actualisé :		18 696.55 €	HT

LOT 10 - CARRELAGE - (CAPSTYLE)

Marché initial :		12 020.80 €	HT
Avenant n° 1 :	+	-297.80 €	HT
Avenant n° 2 :	**+**	**1 871.50 €**	**HT**
Marché Actualisé :		13 594.50 €	HT

LOT 11- SERRURERIE - (SARL ASCM AQUITAINE)

Marché initial :		53 287.00 €	HT
Avenant n° 1 :	+	8 527.00 €	HT
Avenant n° 2 :	**+**	**4 618.00 €**	**HT**
Marché Actualisé :		66 432.00 €	HT

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre contre (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

Dépenses	Maîtrise d'œuvre (architecte)	55 100.91 €		
	Mission intellectuelles (SPS, CT, RT 2012, sol, amiante-plomb)	10 643.00 €		
	Marchés de travaux (14 lots) : phases 1 + 2 + avenants	787 155.90 €		
	Aménagements intérieurs (mobilier, extincteurs…)	12 500.00 €		
	Total HT	865 399.81 €		
	TVA (20%)	173 079.96 €		
	Total TTC (dépenses)	1 038 479.78 €		
Recettes	Subvention (DETR 2014 phase 1)	- 74 236.00 €	25%	*acquis*
	Subvention (DETR 2015 phase 2)	- 83 790.77 €	25%	*acquis*
	Subvention CD33 "Villages anciens"	- 12 600.00 €		*acquis*
	FCTVA (en ZRR) 16.404%	- 170 352.22 €		
	Total (recettes)	- 340 978.99 €		
Emprunt (Banque Postale)	Somme empruntée	639 000.00 €		
	Nombres d'années	20		
	Taux de crédit	1.61%		
	Mensualité (1)	3 091.16 €		
Autofinancement	Fonds propres (commune) ou nouvel emprunt ?	58 500.78 €		

	Loyers mensuels				
Niveau 1	Cabinet Généraliste 1	320.00 €	1	320.00 €	/mois
	Cabinet Généraliste 2 (option climatisation + 20%)	384.00 €	1	384.00 €	/mois
	Etage Dentistes 1 et 2 + 1 prothésiste (option climatisation + 20%)	1 272.00 €	1	1 272.00 €	/mois
Niveau 2	Cabinet spécialiste (à la 1/2 journée)	40.00 €	12	480.00 €	/mois
	Cabinet Généraliste 3	300.00 €	1	300.00 €	/mois
	Cabinet Gynécologue	300.00 €	1	300.00 €	/mois
	Cabinet Infirmier	240.00 €	1	240.00 €	/mois
	Ophtalmologue	320.00 €	1	320.00 €	/mois
	Podologue (option climatisation + 20%)	384.00 €	1	384.00 €	/mois

TOTAL RECETTES estimées		4 000.00 €	/mois
(1) Mensualité		3 091.16 €	/mois
Reste pour : Charges (chauffage - eau - électricité) & Entretien des communs & ménage du cabinet à la 1/2 journée		908.84 €	/mois

Monsieur le Maire indique que depuis l'ouverture de la structure le 1er février 2016, les avis des professionnels de santé et des patients sont très positifs sur cette nouvelle structure. La question du stationnement a été posé et la commune va créer très prochainement de nouvelles places de stationnement en centre bourg pour permettre une meilleures accessibilité des services et des commerces : 12 nouvelles places de stationnement vont être créées (4 seront créées rue du 8 mai face aux monuments aux morts et 8 places sur la place de la République). Dans un second temps, un parking urbain de 30 places pourrait être étudié dans le cadre du réaménagement global de l'école élémentaire.

Madame Sandrine DECHE évoque la possibilité de création d'une zone bleue (stationnement en temps limité) sur la place de la République comme à La Réole. Après discussion des conseillers municipaux, cette création d'une zone bleue ne semble pas forcement judicieuse dans un premier temps pour notre commune mais elle pourrait être réétudiée par la suite si les difficultés de stationnement sont renforcées.

Monsieur le Maire précise que l'architecte doit réaliser prochainement un plan de recollement avec les locaux de l'ancienne Trésorerie afin d'envisager une éventuelle phase 3 du Cabinet Médical Communal dans ces locaux désormais disponibles.
Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'inauguration des locaux du Cabinet Médical Communal qui sera réalisée le samedi 28 mai 2016 en fin de matinée après l'inauguration du garage en bois des services techniques communaux.

2 – AMENAGEMENT DES STADES MUNICIPAUX

- Avenants mission de maitrise d'œuvre – ***délibération 2016-03-02***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal qu'à l'issue des études, l'enveloppe financière des travaux a été portée à 725 000 € HT suivant l'estimation au niveau de l'APS. L'augmentation de l'enveloppe financière des travaux est notamment due aux travaux de désamiantage des bâtiments à démolir et à l'installation d'une toiture photovoltaïque sur les tribunes du stade Jacques BARRIERE. L'objectif de cette construction est de disposer d'un local (vestiaire et salle d'accueil) à énergie positive en ajoutant à la construction « haute performance énergétique », une toiture photovoltaïque. Il précise que la toiture photovoltaïque génèrera des recettes pour la collectivité.

Le taux de de rémunération du maître d'œuvre (D. BLAZQUEZ) est abaissé à 6.80 % (contre 7% initialement) soit un forfait définitif de 49 300.00 € HT pour cette mission de maitrise d'œuvre.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER signale que les travaux liés au désamiantage des locaux et à la pose d'une toiture photovoltaïque ne nécessitent pas d'étude supplémentaire pour l'architecte. Dès lors, la réduction du forfait ou du taux de rémunération du maître d'œuvre aurait dû être réduite de façon plus importante.
Monsieur le Maire précise que le taux a été abaissé de 7% à 6,8% suite à ces travaux supplémentaires. De plus, un taux de rémunération de 6,8 % est déjà très faible pour un architecte et ces travaux supplémentaires nécessitent des études préalables (réalisation des cahiers des charges pour un lot « désamiantage » et un lot « toiture photovoltaïque ») et un contrôle en cours de travaux sur la bonne réalisation des missions.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quatorze voix pour et cinq abstentions (Mme A. ROUGIER-SAINT-MARTIN, M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de maitrise d'œuvre.

3 – AMENAGEMENT D'UN POLE CULTUREL TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF

- Attribution des lots – ***délibération 2016-03-03***

Monsieur le Maire rappelle la consultation engagée pour la réalisation d'un pôle culturel touristique et associatif (PCTA) qui regroupera une grande médiathèque, un gîte rural, le local des resto du cœur et un local commercial, via la réhabilitation de deux immeubles existants rue de la Font (immeuble Brugère) et rue saint Romain (garage Chauvet). L'ensemble des offres reçues ont été étudiées et analysées par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui propose de retenir les 12 offres les mieux-disantes suivantes :

Lot 1 – MACONNERIE GROS ŒUVRE
BOTTECHIA : 196 983.65 € HT

Lot 2 – RAVALEMENT FACADES – PIERRE DE TAILLES
BOTTECHIA : 54 771.00 € HT

Lot 3 - CHARPENTE BOIS – COUVERTURE TUILES – ZINGUERIE
Laurent CONSTANS : 75 740.26 € HT

Lot 4 – CHARPENTE METALLIQUE
VIGIER : 51 580.00 € HT

Lot 5 – MENUISERIE EXTERIEURE METALLIQUES SERRURERIE
G.F.3.M. : 83 637.53 € HT

Lot 6 – MENUISERIE EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS
T.C.B. : 37 898.60 € HT

Lot 7 – PLATRERIE ISOLATION – PLAFONDS SUSPENDUS
GETTONI : 52 091.00 € HT

Lot 8 – PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE VENTILLATION
LPM Energie : 84 773.12 € HT

Lot 9 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES
ADEN ENERGIE : 81 542.11 € HT

Lot 10 – CARRELAGE – REVETEMENTS SCELLES
CAPSTYLES : 8 086.25 € HT

Lot 11 – PEINTURES – SOLS SOUPLES
E.F.P. : 26 850.79 € HT

Lot 12 – ASCENSEUR MONTE CHARGE
CFA : 29 290.00 € HT

Après échange de vues, le conseil municipal décide, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), d'attribuer les lots ci-dessus désignés pour la réalisation d'un pôle culturel touristique et associatif (PCTA) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et les éventuels futurs avenants dans la limite des crédits ouverts au budget.

- Avenants n° 1 et 2 au marché de maitrise d'œuvre – ***délibération 2016-03-04***

Suite à l'attribution des marchés de travaux (12 lots), Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessiter de réactualiser le montant du marché de maitrise d'œuvre en fonction du cout de réalisation des travaux et de fixer le seuil de tolérance.

Le seuil de tolérance est fixé à 5% et le nouveau montant du marché de maitrise d'œuvre est de 60 060.00 € TTC.

Après échange de vues, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), accepte l'avenant ci-dessus présenté et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant

4 – VOIRIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE

- Travaux RD 670 (Pringis) : emprunt à court terme – ***délibération 2016-03-05***

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'attente des subventions (Conseil Départemental) et des participations (Super U, Bricomarché) pour les travaux routiers (tourne à gauche et carrefour giratoire) sur la RD 670 à Pringis.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet

- Décide, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à court terme ayant les caractéristiques suivantes :

* Montant : 225 000 €
* Taux variable : Taux Euribor 1 an moyenné + 0,62% de marge
* Durée : 2 ans avec différé d'amortissement de 12 mois
* Frais de dossier : 225 €

- Et prend l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- Elargissement RD 671 : enquête publique

Une enquête parcellaire a eu lieu du 6 au 23 janvier 2016 afin de vérifier la détermination des parcelles à exproprier et de recevoir les propriétaires concerné souhaitant plus d'information concernant la mise en sécurité de la RD 671 entre Saint Brice et Sauveterre de Guyenne. Le commissaire enquêteur vient de remettre son rapport au Conseil Départemental, maître d'ouvrage de l'opération, avec un avis favorable.

- Elargissement RD 671 : vente de parcelles au département – ***délibération 2016-03-06***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux programmés en 2017 par le Département de la Gironde portant sur l'aménagement et le recalibrage de la chaussée de la route départementale 671 (Créon-Sauveterre de Guyenne) entre Saint Brice et Sauveterre de Guyenne.

De ce fait le Conseil Départemental de la Gironde doit acquérir des parcelles (accotements, chemins…) nécessaires aux travaux de recalibrage de la RD 671 et notamment pour la commune de Sauveterre de Guyenne les parcelles suivantes :

- ZI n° 137 « Au Perrat » - 14 m2,
- ZI n° 146 « Au Perrat » - 74 m2
- ZK n° 171 « perrinat » - 21 m2
- ZK n° 159 « Au Pontet » - 57 m2
- ZK n° 160 « Au Pontet » - 1283 m2 : Soit un total de 1449 m2.

Le Conseil Départemental propose d'acquérir ces parcelles pour un montant global de 583.00 €.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, accepte la vente de ces parcelles au conseil départemental pour la somme de 583.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

- Programme de voirie 2016 de la CdC du Sauveterrois

Monsieur Pierre TOMADA présente le programme des travaux de voirie 2016 de la Communauté de Communes du Sauveterrois pour la commune de Sauveterre-de-Guyenne. Les travaux concernent 9 voies communales :
VC 26 Avenue François Mitterand
VC 30 caniveau devant l'appartement n° 12 résidence des vignes
VC 28 ralentisseur rue des AFN
VC 17 carrefour dans Puch
VC 22 à Nardon
VC 16 du pont d'Armand au carrefour avec la route de la saintongère
VC 7 à St Léger de Satanas à Barbereau
VC 6 de Bouey à la RD 230
VC 3 du pont de Candale en remontant vers la Bastide
VC 5 du moulin des Aynes à la RD 139 à St Léger

Monsieur Pierre TOMADA précise que les travaux communaux sur les chemins ruraux, validé en 2015 (entreprise Colas), seront réalisés au printemps 2016.

5- BUDGETS COMMUNAUX

- Comptes administratifs 2015 (commune, assainissement et régies des transports) – ***délibération 2016-03-09***

Présentation des Comptes de Gestions (CG 2015) communiquées par Madame la trésorière et des Comptes d'Administratifs (CA 2015) du budget principal de la commune et les budgets annexes (assainissement et régies des transports) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Compte administratif principal						
Résultat reporté	- €	- €	1 414 467.72 €	- €	1 414 467.72 €	- €
Opération de l'exercice	2 267 882.95 €	2 737 864.62 €	1 695 749.30 €	2 339 780.82 €	3 963 632.25 €	5 077 645.44 €
TOTAUX	2 267 882.95 €	2 737 864.62 €	3 110 217.02 €	2 339 780.82 €	5 378 099.97 €	5 077 645.44 €
Résultat de Clôture	**- €**	**469 981.67 €**	**770 436.20 €**	**- €**	**300 454.53 €**	**- €**
Restes à réaliser			893 711.93 €	826 334.94 €	893 711.93 €	826 334.94 €
TOTAUX CUMULES	- €	469 981.67 €	1 664 148.13 €	826 334.94 €	1 194 166.46 €	826 334.94 €
RESULATS DEFINITIFS	**- €**	**469 981.67 €**	**837 813.19 €**	**- €**	**367 831.52 €**	**- €**
Service de l'Assainissement						
Résultat reporté		14 473.44 €	- €	218 949.93 €	- €	233 423.37 €
Opération de l'exercice	124 013.85 €	160 886.03 €	171 494.01 €	107 745.12 €	295 507.86 €	268 631.15 €
TOTAUX	124 013.85 €	175 359.47 €	171 494.01 €	326 695.05 €	295 507.86 €	502 054.52 €

Résultat de Clôture	**- €**	**51 345.62 €**	**- €**	**155 201.04 €**	**- €**	**206 546.66 €**
Restes à réaliser			94 698.12 €	16 161.00 €	94 698.12 €	16 161.00 €
TOTAUX CUMULES	- €	51 345.62 €	94 698.12 €	171 362.04 €	94 698.12 €	222 707.66 €
RESULATS DEFINITIFS	**- €**	**51 345.62 €**	**- €**	**76 663.92 €**	**- €**	**128 009.54 €**

Régie des Transports

Résultat reporté			- €	20 942.01 €	- €	20 942.01 €
Opération de l'exercice	44 708.31 €	44 708.31 €	17 730.41 €	14 864.75 €	62 438.72 €	59 573.06 €
TOTAUX	44 708.31 €	44 708.31 €	17 730.41 €	35 806.76 €	62 438.72 €	80 515.07 €
Résultat de Clôture	**- €**	**- €**	**- €**	**18 076.35 €**	**- €**	**18 076.35 €**
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	18 076.35 €	- €	18 076.35 €
RESULATS DEFINITIFS	**- €**	**- €**	**- €**	**18 076.35 €**	**- €**	**18 076.35 €**

CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes

Résultat reporté	- €	14 473.44 €	1 414 467.72 €	239 891.94 €	1 414 467.72 €	254 365.38 €
Opération de l'exercice	2 436 605.11 €	2 943 458.96 €	1 884 973.72 €	2 462 390.69 €	4 321 578.83 €	5 405 849.65 €
TOTAUX	2 436 605.11 €	2 957 932.40 €	3 299 441.44 €	2 702 282.63 €	5 736 046.55 €	5 660 215.03 €
Résultat de Clôture	**- €**	**521 327.29 €**	**597 158.81 €**	**- €**	**75 831.52 €**	**- €**
Restes à réaliser	- €	- €	988 410.05 €	842 495.94 €	988 410.05 €	842 495.94 €
TOTAUX CUMULES	- €	521 327.29 €	1 585 568.86 €	842 495.94 €	1 064 241.57 €	842 495.94 €
RESULATS DEFINITIFS	**- €**	**521 327.29 €**	**743 072.92 €**	**- €**	**221 745.63 €**	**- €**

Monsieur le Maire précise que l'on peut constater un résultat 2015 en recettes de fonctionnement en nette hausse par rapport à 2014. Celle-ci s'explique principalement par le remboursement (360 000 €) de l'assurance suite au sinistre du stade Jacques BARRIERE.
Monsieur le Maire rappelle que les subventions des différents partenaires de notre commune (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental…) tardent à être versées dès la fin de travaux. Dès lors la commune rencontre parfois des difficultés de trésorerie ce qui explique la réalisation de lignes de trésorerie et/ou de prêts en attente de subventions.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER souhaiterait disposer d'un comparatif avec l'année n-1 (CA 2014 / CA 2015) afin de pouvoir mieux analyser les évolutions d'une année sur l'autre.

Pour la régie des transports, Monsieur le Maire précise que la participation des familles au bus communal (forfait de 45 €/enfant/an) est portée sur le budget principal de la commune car cette participation finance la non-facturation du service Accueil Péri-Scolaire (APS) aux bénéficiaires du « forfait bus ». Il ne s'agit donc pas d'une « recette nouvelle », mais d'un nouveau calcul de la participation des familles au service rendu.

Madame Marie-José LAWTHER remercie les services techniques pour la gestion et l'entretien de la station d'épuration.

Madame Annie ORDRONEAU, doyenne des élus, prend la présidence de l'assemblée alors que Monsieur le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à dix-huit voix pour, les Comptes Administratifs 2015 et Comptes de Gestion 2015 de la commune, de l'assainissement et de la régie des transports.

- Affectation du résultat – commune – ***délibération 2016-03-08***

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisations de l'exercice	2 267 882.95	2 737 864.62
résultat 2015		**469 981.67**
Report excédent 2014		-
Résultat cumulé de fonctionnement 2015		***469 981.67***
Section d'investissement (SI)		
Réalisations de l'exercice	1 695 749.30	2 339 780.82
résultat 2015	**644 031.52**	
Report solde d'exécution 2014	- 1 414 467.72	
Résultat d'investissement cumulé 2015	***- 770 436.20***	
restes à réaliser 2015	893 711.93	826 334.94
soldes RAR 2015	**- 67 376.99**	
Besoin de financement de la section d'investissement	**- 837 813.19**	
Affectation du résultat 2015		
Résultat cumulé SF		**469 981.67**
Besoin de financement SI	- 837 813.19	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP 2016		**469 981.67**
Excédent/déficit reporté au 002 SF		-
Résultat reporté au 001 SI		**- 770 436.20**

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-neuf voix pour, l'affectation du résultat 2015 pour le budget principal 2016 de la commune.

- Budgets communaux 2016

Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire Général présentent les différents budgets primitifs communaux (BP 2016) : budget principal et budgets annexes (régie des transports et d'assainissement).

<u>Régie des TRANSPORT (BP 2016) :</u>

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2015, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 42 000.00 €
- Section d'investissement à la somme de 136 421.35 €

	DEPENSES			RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**Fonctionnement**			Solde exécution (CA 2015)	0.00 €
	Carburant	4 200.00 €		Mise à disposition bus (associations…)	2 500.00 €
	Frais cartes (chauffeurs)	200.00 €		Subvention Conseil Départemental (CD 33)	11 500.00 €
	Locations mobilières	500.00 €		Subvention équilibre (Commune)	0.00 €
	Entretien sur matériel roulant	4 000.00 €		Vente Bus (reprise)	28 000.00 €
	Assurance multirisques	1 150.00 €			
	Remboursement de frais (traitement Agent)	13 500.00 €			
	Charges financières				
	66111- Intérêts (emprunt nouveau bus)	105.00 €			

	675- Valeur cession (amortissement)	**14 864.75 €**			
	023- Virement à la section investissement (SI)	**3 480.25 €**			
		42 000.00 €			**42 000.00 €**

	DEPENSES			RECETTES	
INVESTISSEMENT	1641 -Remboursement emprunt nouveau Bus (capital)	10 476.00 €		**021- Virement de la section fonctionnement (SF)**	**3 480.25 €**
	2182- Mat. de transport (acquisition nouveau Bus)	122 100.00 €		Solde exécution (CA 2015)	**18 076.35 €**
	2188- Achats autres équipements (prévisions)	3 845.35 €		16- Emprunt (nouveau Bus)	100 000.00 €
				2182- Valeur cession (amortissement)	**14 864.75 €**
		136 421.35 €			**136 421.35 €**

Régie d'ASSAINISSEMENT (BP 2016) :

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2015, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 210 567.62 €
- Section d'investissement à la somme de 306 517.55 €

	DEPENSES			RECETTES	
FONCTIONNEMENT	011-fonctionnement	78 150.00 €		**R002- excédent fonctionnement (CA 2015)**	**51 345.62 €**
	654- irrécouvrables	3 000.00 €		704- travaux PAC	23 250.00 €
	66111- intérêts d'emprunts	8 720.00 €		70611- redevance assainissement	106 000.00 €
	66112- ICNE	184.11 €		741- prime performance épuratoire (PPE)*	8 000.00 €
	673- titres annulés exercices antérieurs	2 000.00 €		**777- amortissement subvention d'invest.**	**21 972.00 €**
	6811- dotation amortissements	**44 055.32 €**			
	023- virement section investissement (SI)	**74 458.19 €**			
		210 567.62 €			**210 567.62 €**

* : Augmentation PPE (50% en 2014 et 80 % en 2015)

	DEPENSES			RECETTES	
INVESTISSEMENT	2031- frais d'études (diag., MOE…)	11 015.00 €		**021- virement de la Section Fonct.**	**74 458.19 €**
	2315- travaux d'investissement	205 048.00 €		**R-001 excédent investissement (CA 2015)**	**155 201.04 €**
	2033- frais d'insertion	1 000.00 €		**281562 - amort (459)**	**44 055.32 €**
	2315- travaux supplémentaires (prévision)	29 813.55 €		**2803 - amort frais d'insertion (101)**	
	21562- matériel exploitation (prévision)	5 000.00 €		**281532 - amort réseau (40490.36)**	
	1641- remboursement emprunts (capital)	32 669.00 €		**2818 - autres immo (1649)**	
	139111- amort. subvention (12609)	**21 972.00 €**		14 - subventions accordées	32 803.00 €
	13913- amort subvention (9353)				
		306 517.55 €			**306 517.55 €**

BUDGET PRINCIPAL de la commune (BP 2016) :

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2015 et des choix et contraintes budgétaires, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 2 417 176.00 €
- Section d'investissement à la somme de 4 376 856.93 €

	DEPENSES			RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002-Deficit (CA 2015)	0.00 €		013-Atténuations charges sur salaires (CUI, maladies…)	163 000.00 €
	Intérêts sur la dette + Intérêt (prêt subvention + ligne trésor.)	43 493.00 €		70- Produits des services (tarifs communaux) ventes	23 000.00 €
	012- Frais de personnel (salaires, cotisations…)	1 010 600.00 €		73- Impôts et taxes (fiscalité…)	691 000.00 €
	011- Fonctionnent	668 850.00 €		73- CLECT (ex-TP) : CdC du Sauveterrois	833 000.00 €
	65- Frais des élus (indemnités, cotisations…)	68 700.00 €		74- Dotations (Etat-Département-Région)	521 275.00 €
	65- Subventions aux Associations	41 045.00 €		75- Loyers communaux	102 050.00 €
	65- Subventions à d'autres organismes (SDIS, SI eaux…)	37 083.08 €		77- Produits exceptionnels (assurance…)	23 851.00 €
	654- Pertes sur créances	1 000.00 €		722- Travaux en régie (Service Technique)	60 000.00 €
	65- Subvention d'équilibre 2016 (Régie des Transports)	0.00 €			
	65- Subvention d'équilibre 2016 (CCAS)	53 400.00 €			
	67- Charges exceptionnelles	4 500.00 €			
	6811 - Amortissement : abris bus (160)	***4 945.51 €***			
	6811- Amort. : AEP (1976.53)				
	6811- Amort. : étude décharges et pollution (2408.98)				
	6811- Amort. subv façades (400)				
	023- Virement prévisionnel Section Investissement (SI)	**483 559.41 €**			
		2 417 176.00 €			**2 417 176.00 €**

	DEPENSES			RECETTES	
INVESTISSEMENT	**Déficit (CA 2015)**	770 436.20 €		**1068-Affectation résultat 2015 (CA 2015)**	**469 981.67 €**
	Investissements 2016 : travaux, matériel… (RAR inclus)	2 831 536.43 €		**021-Virement prévisionnel Section Fonctionnement (SF)**	**483 559.41 €**
	16- Remboursement capital de la dette	149 309.00 €		10222 - FCTVA (investissements 2014)	246 668.23 €
	20441- Autofinancement (travaux RD 670)	**59 631.95 €**		10226- Taxes d'Aménagement (TA : urbanisme)	32 600.00 €
	16- Remboursement emprunt court t. (travaux RD 670)	**184 743.35 €**		1323- FDAEC (CD 33)	24 350.00 €
	16 - Remboursement emprunt "attente subventions"	**380 000.00 €**		13- Subventions accordées	581 682.43 €
	165 - Caution	1 200.00 €		165- Caution	5 600.00 €
				2804422- amortissement subv façades (400)	***4 945.51 €***
				280413- amort abris bus (160)	
				28 1531 amortissement AEP (1976.53)	
				28031- amort étude décharges et pollution(2408.98)	
				024- Ventes (maison Meyran "Pringis" + tombes)	211 000.00 €
				458202- Remboursement (travaux RD 670)	**244 375.03 €**
				Emprunts court terme (travaux RD 670)	**224 830.67 €**
				Emprunts "attente subventions" (280 000 € réalisés 01/2016)	**380 000.00 €**
				Emprunt "PCTA" (loyers : gîte + local commercial)	200 000.00 €
				Emprunt complémentaire "Cabinet Médical" (avenants)	59 000.00 €
				Emprunt court terme FCTVA 2017 et 2018 (Inv. 2015+2016)	667 247.92 €

			Emprunt d'équilibre et/ou autre(s)	
			Subvention(s)	541 016.06 €
	4 376 856.93 €			**4 376 856.93 €**

Monsieur le Maire présente les évolutions notables du BP 2016 :
- nouvelle diminution des dotations de l'Etat (DGF) : environ – 48 000 € en 2016
- pas de subvention d'équilibre pour la régie des transports en raison de la revente de l'ancien bus
- subvention d'équilibre de 53 400 € pour le CCAS
- forte augmentation des recettes « loyers communaux » en raison des nouveaux baux locatifs du Cabinet Médical
- augmentation des « atténuations de charges » (remboursement contrats aidés, agents en maladie…)
- stagnation des recettes fiscales (TH, TFB, TFNB, CLETC…)
- effort d'investissement important

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER revient sur l'examen du compte administratif et demande à quoi est due l'augmentation des charges du personnel.
Monsieur le Maire rappelle que plusieurs agents sont en arrêt maladie et plus particulièrement en longue maladie, ils continuent à percevoir leur traitement et la commune doit assurer leur remplacement. Néanmoins, la commune est assurée pour couvrir ce risque et perçoit donc des remboursements de notre assurance qui sont comptabilisés en recette de fonctionnement (atténuation de charges).

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER demande également la possibilité d'avoir le détail de certains comptes (CA 2015) :
- compte 6226 – Honoraires (26 377 €) : Monsieur le Maire rappelle que l'année passée la commune pris en charge les frais d'expert assuré pour négocier l'indemnisation de notre assurance pour le sinistre du Stade J. BARRIERE.
- compte 6188 –- Frais (25 168 €) : Monsieur le Maire précise que les crédits ont également augmenté en raison des TAP (temps d'activités périscolaires)
En outre, concernant le budget, elle demande les rasions de l'augmentation du compte 611 :
– Prestations de services : Monsieur le Maire précise que les crédits ont augmenté, du fait du paiement des prestations de services (intervenants extérieurs) pour les TAP (temps d'activités périscolaires)

Monsieur Christian BONNEAU fait remarquer la forte augmentation sur les carburants.
Monsieur le Maire indique que la commune dispose de plus de véhicules et propose de réaliser un pointage des compteurs kilométrique chaque année au 1er janvier. Ce pointage annuel permettra d'informer sur les kilomètres parcourus par les véhicules communaux afin d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Suite à la proposition de participation communale de 20 000 € aux travaux de fouilles archéologiques Monsieur Eric SALLABERREMBORDE demande des précisions sur la nature et l'ensemble des aides et participations apportées à Gironde Habitat par la commune de Sauveterre pour la création de la Résidence La Jurade (16 logements sociaux individuels). Il précise que la commune a largement contribué au financement de cette opération : revente des terrains avec une moins-value (100 000 €), travaux d'aménagement (local piscine, mur…), subvention pour les fouilles archéologiques (20 000 €)…. Dès lors, le ratio participation communale/nombre de logements créés par une structure privée peut sembler important au regard des autres opérateurs.

Monsieur le Maire indique que le soutien apporté par la commune est plus un partenariat qu'une aide financière sur ce projet. De plus, il faut regarder les opérations de création de logements dans leur ensemble (La Petite Bastide, La Jurade, l'Hôtel de France, La Maison de Camille, La Poste…). Certains de ces projets n'ont pas occasionnés la participation financière de la commune.

La résidence La Jurade, en centre bourg avec des contraintes particulières, est une opération plus difficile à équilibrer financièrement pour un bailleur social (Gironde Habitat) qui dépend d'une collectivité territoriale (Conseil Départemental de la Gironde).

Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN demande l'intérêt que peuvent avoir ces travaux de fouilles pour notre commune.
Monsieur le Maire indique que ces fouilles apporteront un intérêt patrimonial, historique et touristique à la commune.

Monsieur le Maire présente et commente l'ensemble des investissements prévus pour 2016 et présente également la liste des subventions accordées aux associations.

COMPTE	DESIGNATIONS	MONTANTS € TTC RAR (Budget 2015)	MONTANT € TTC Propositions COMMISSIONS	TOTAL PREVISIONS € TTC Inscription BP 2016	Financement Recettes (pour information)
2031	Frais d'études : accessibilité / énergie / bien vivre	15 115	6 000	21 115	
2033	Frais insertion	1 000	1 000	2 000	
202	Frais Commissaire Enquêteur		1 850	1 850	
20422	Subventions façades (rénovation particuliers)		2 500	2 500	
2051	Logiciel information/communication SMS (PCS…)		5 000	5 000	
458102	Travaux routiers RD670	244 375		244 375	Subv./Participations (184 743 €)
	Sous-Total			**276 840**	
	Rénovation atelier du Service Technique (matériaux)	104 103	47 000	151 103	
	Rénovation Chambre de passage		22 950	22 950	
	Informatique mairie : serveur + ordinateurs	14 000		14 000	
	Equipement mairie : armoire ignifuge + mobilier		6 000	6 000	
	Matériel Service Technique (dont 6000 € : matériel désherbage)		21 200	21 200	
	Communication associations : banderoles modulaires		3 000	3 000	
	Complément réfection toiture gîte (gouttières)		1 000	1 000	
	Travaux : suite diagnostic "énergie des bâtiments"		12 000	12 000	
	Travaux : suite diagnostic accessibilité et Ad'AP		22 000	22 000	
	Bâches couverts (place République)		12 000	12 000	
Total 111	**Sous-Total**			**265 253**	
2313	Cabinet Médical Communal : travaux/MOE/MI	300 819	20 500	321 319	DETR + CD 33 (170 627 €) / Emprunts/Loyers
2184	Cabinet Médical Communal : mobilier intérieur	15 000		15 000	
Total 112	**Sous-Total "Cabinet Médical Communal"**			**336 319**	
2313	Cimetières : création de columbariums		4 000	4 000	Ventes
2313	Patrimoine (églises, portes) : MOE (tranche 2017-2020)		10 000	10 000	
2313	Cimetière : travaux de reprise de concessions	119 389		119 389	Ventes (50 000 €)
2184	Eglise N-D : bancs intérieurs		25 572	25 572	
Total 113	**Sous-Total "Patrimoine"**			**158 961**	
2188	Ecole élém. vidéoprojecteurs + matériel test (psychologue scolaire)		9 600	9 600	
2313	Ecole mat. : menuiseries (est) + couverture		35 065	35 065	
2313	Ecole mat. : bardage bois (ouest) + menuiserie (porte d'entrée)	12 600		12 600	
2313	Ecole élém. : MOE restructuration (travaux 2017-2018)		10 000	10 000	
Total 114	**Sous-Total "Ecoles"**			**67 265**	
2184	Salle culturelle : mobilier + équipement scénique	11 769	24 100	35 869	
Total 115	**Sous-Total "Salle culturelle"**			**35 869**	
2313	Stade J. BARRIERE : MOE + MI (SPS, CT…)		108 000	108 000	DETR 2016 (175 000 €)
2313	Stade J. BARRIERE : travaux (25% sur BP 2016)	10 000	193 238	203 238	
2313	Stade BAZZANI (Club house): MOE + MI (SPS, CT…)		12 600	12 600	DETR 2016 (26 250 €)
2313	Stade BAZZANI (Club house): travaux		90 000	90 000	
Total116	**Sous-Total "Stades municipaux"**			**413 838**	
21568	Défense incendie : citerne enterrée (collège R. BARRIERE)	35 541		35 541	CD 33 (6 800 €)

21568	Défense incendie : travaux divers		24 000	24 000	
2152	Communication : panneaux lumineux (x2)		28 800	28 800	
2152	Communication : panneaux "expression libre" (x3)		6 000	6 000	
2152	illuminations (fête de fin d'année)		4 000	4 000	
2151	Voirie rurale 2016 : travaux (engagés en 2015)		64 800	64 800	
2151	Voirie rurale 2016 : MOE		2 900	2 900	
2151	Voirie 2016 : autres travaux (busage bonard, rue de la gare...)		13 000	13 000	
2152	SDEEG : participation bornes recharges véhicules électriques		4 250	4 250	
2152	Eclairage public : renouvellement (lanternes, branchement…)		3 500	3 500	
2152	Tourisme : panneaux d'entrée de ville		18 400	18 400	
2152	Tourisme : circuit interprétation du patrimoine		30 000	30 000	CR Aquitaine (6 783 €)
Total 118	**Sous-Total "Voirie/Réseau/EP"**			**235 191**	
2121	Plantations/espaces verts : (5 000 commune + 5 000 villages)		10 000	10 000	
Total 119	**Sous-Total "Espaces Verts"**			**10 000**	
2313	Moulin des Aynes : construction local associatif (ACCA…)		125 000	125 000	
2313	Moulin des Aynes : couverture fut moulin		46 300	46 300	
Total 120	**Sous-Total "Moulin des Aynes"**			**171 300**	
2313	PCTA : MOE + MI (SPS, CT…)	10 000	99 200	109 200	DETR 2015 (187 675.73 €)
2313	PCTA : travaux (75% sur BP 2016)		691 500	691 500	
2184	PCTA : mobilier (gite + médiathèque) (102 000 € TTC - BP 2017)		-	-	
Total 121	**Sous-Total : Pôle Culturel Touristique et Associatif**			**800 700**	
	Travaux régie : accessibilité (personnel)		15 000	15 000	
	Travaux régie : énergie bâtiments (personnel)		15 000	15 000	
	Travaux régie : écoles, murs (église N-D + rue nouvelle), gites…		15 000	15 000	
	Travaux régie : rénovation atelier existant (personnel)		15 000	15 000	
Trvx Regie	**Sous-Total "Travaux en régie 2016"**	**893 712**		**60 000**	
INVESTISSEMENTS 2016				**2 831 536.43 €**	

SUBVENTIONS (cpte 6574)	**BP2015**	**CA 2015**	**Demandes 2016**		**BP 2016**	***Réserve BP 2016***
	proposées	**réalisé**	**demande**	**montant €**		
Amicale Corps sapeurs-pompiers	400.00 €	400.00 €				*1 080.00 €*
UNC Entre-Deux-Mers (150 € + congrès 150€)	150.00 €	150.00 €	courrier	300	300.00 €	
Anciens Combattants (CATM)	150.00 €	150.00 €	courrier	150	150.00 €	
Anciens d'AFN	150.00 €	150.00 €				*150.00 €*
Résistants ANACR	150.00 €	150.00 €				*150.00 €*
Déportés Résistance	15.00 €	15.00 €	courrier	pas de montant	15.00 €	
Médaillés militaires	30.00 €	30.00 €	courrier	pas de montant	30.00 €	
Association Entre-deux-voies (cyclisme)	400.00 €	400.00 €				*400.00 €*
AS SAUVETERRE (Foot)	5 200.00 €	5 200.00 €	courrier	5200	3 800.00 €	
Piscine (14 juillet - Bal)	680.00 €	680.00 €			0.00 €	
Volley Club	150.00 €	150.00 €	dissous	0	0.00 €	
CHAEM	500.00 €	500.00 €	courrier	500	500.00 €	
Sté Chasse ACCA	500.00 €	500.00 €	courrier	500	500.00 €	
Truite Sauveterrienne	500.00 €	500.00 €	mail	500	500.00 €	
Propriétaires de PUCH	150.00 €	150.00 €				*150.00 €*
CAC (FDV 14000 + médiévales 2014+2015: 1000)	18 000.00 €	18 000.00 €	courrier	15000	15 000.00 €	
Musique en Bastide (fête musique)	2 000.00 €	2 000.00 €	courrier	6000	3 500.00 €	
Amis de la Bastide (salon livre 500 + 500 manif)	750.00 €	750.00 €	courrier	1000	1 000.00 €	
Organisation Echange Sottrum/Olite/Hadchit	1 500.00 €	1 500.00 €				*1 500.00 €*
Parallèles attitudes Diffusion (Ouvre la voix)	2 500.00 €	2 500.00 €	courrier	2500	2 500.00 €	
Prévention Routière	150.00 €	150.00 €	courrier	pas de montant	150.00 €	
Foyer Socio-Educatif Collège R. Barrière	1 000.00 €	1 000.00 €	courrier	pas de montant	1 000.00 €	
Voyages scolaires collège : 10 x 100 €	1 000.00 €	1 000.00 €				*1 000.00 €*
Voyages scolaires autres établissements	500.00 €	0.00 €				*500.00 €*
Prix FOUCHY (départ +arrivée)	3 400.00 €	3 400.00 €	courrier	3500	3 500.00 €	
Tour des Ecureuils (départ +arrivée)	1 800.00 €	1 650.00 €	courrier	1200	1 200.00 €	
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers (Sauveterre)	300.00 €	300.00 €				*300.00 €*
Association St Léger de France	100.00 €	0.00 €	courrier	montant libre	100.00 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers Langon	15.00 €	0.00 €	courrier	pas de montant	20.00 €	
Fondation du Patrimoine	100.00 €	100.00 €	courrier	pas de montant	100.00 €	

Servir l'abeille en Gironde	100.00 €	0.00 €	courrier	pas de montant	100.00 €	
APPAC (projets étudiants IUT Bordeaux)		500.00 €				*500.00 €*
FNATH (mutilés travail)	0.00 €	0.00 €	courrier	pas de montant	50.00 €	
ADELFA (lutte contre fléaux climatiques)	0.00 €	0.00 €	courrier	200	200.00 €	
Judo	0.00 €	0.00 €	courrier	500	500.00 €	
Atelier Provisoire	0.00 €	0.00 €	courrier	600	600.00 €	
Total	**42 340.00 €**	**41 975.00 €**			**35 315.00 €**	**5 730.00 €**
			Total (BP 2016)		**41 045.00 €**	

Monsieur Christophe MIQUEU, au nom de son groupe, fait remarquer qu'il serait bien de pouvoir recevoir les documents budgétaires avant les trois jours réglementaires du conseil municipal pour étude, accompagnés des comparatifs des années précédentes. Il fait remarquer que cela aurait notamment permis de voir l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement, qui ne peut que nous interroger au regard des débats que nous avons pu avoir précédemment.

Monsieur Christophe MIQUEU exprime l'explication de vote du groupe « Sauveterre pour tous » : - le groupe va adopter les budgets annexes 2016 de l'assainissement et de la régie des transports car cela correspond aux orientations et à la vision du groupe
- le groupe va voter contre le budget principal 2016 car les orientations politiques et les projets présentés (investissements notamment) ne correspondent pas aux choix et engagements du groupe d'opposition.

Après échange de vues, le conseil municipal, adopte :
- à dix-neuf voix pour : les budgets 2016 de la régie d'assainissement et de la régie des transports
- à quinze voix pour et quatre voix contre (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET) : le budget principal 2016 de la commune

6 - QUESTIONS DIVERSES

- CdC du sauveterrois – répartition des sièges de conseillers communautaires – ***délibération 2016-03-11***

M. le Maire rappelle que suite au décès du Maire de la Commune de Cleyrac, l'accord local sur la répartition des sièges de la Communauté de Communes du SAUVETERROIS devient caduc par décision du Conseil constitutionnel. Une nouvelle composition à la proportionnelle doit être mise en place.
M. le Maire expose au conseil que la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 rétablit la possibilité de conclure un accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres dans un délai de 2 mois à compter de la vacance du siège.

Après échange de vue, le conseil municipal approuve, à dix-neuf voix pour, le nombre et la répartition suivante :

Commune	Nombre de sièges	Suppléant
SAUVETERRE DE GUYENNE	7	
BLASIMON	3	
GORNAC	1	1
MOURENS	1	1
LE PUY	1	1
ST FERME	1	1
DIEULIVOL	1	1
TAILLECAVAT	1	1
ST BRICE	1	1
ST FELIX DE FONCAUDE	1	1

COURS DE MONSEGUR	1	1
MAURIAC	1	1
CAZAUGITAT	1	1
STE GEMME	1	1
ST SULPICE DE POMMIERS	1	1
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	1	1
COIRAC	1	1
RIMONS	1	1
ST MARTIN DU PUY	1	1
CASTELVIEL	1	1
MESTERRIEUX	1	1
SOUSSAC	1	1
CAUMONT	1	1
NEUFFONS	1	1
CLEYRAC	1	1
DAUBEZE	1	1
ST MARTIN DE LERM	1	1
COUTURES S/ DROPT	1	1
LANDERROUET S/ SEGUR	1	1
ST ANTOINE DU QUEYRET	1	1
ST HILAIRE DU BOIS	1	1
CASTELMORON D'ALBRET	1	1
TOTAL sièges distribués	40	30

- Loyer communal – actualisation du loyer communal – ***délibération 2016-03-12***

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Sébastien GONTHIER, locataire au 43 rue St Léger a quitté son logement en date du 29 février 2016 et par la même occasion qu'il serait souhaitable de revoir le tarif de ce loyer pour l'aligner sur les autres tarifs communaux pour des biens similaires.

Après échange de vues, le conseil municipal, par dix-neuf voix pour, accepte la réévaluation du loyer du logement sis 43 rue St Léger et de porter le loyer à 600,00 € par mois à compter du 1er avril 2016.

- SDEEG – Modification des statuts – ***délibération 2016-03-13***

Le SDEEG a proposé une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnels à la population des communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du comité syndical au titre de la compétence d'autorité concédante, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

ARTICLE 15 Le Comité Syndical

Le comité syndical se compose de membres désignés par les assemblées délibérantes des structures selon la répartition suivante :

1 – Communes et EPCI autres que les syndicats intercommunaux d'électrification

Nombre d'habitants	Nombre de délégués
1 à 2 000	1
2 001 à 10 000	2
10 001 à 30 000	3
30 001 à 50 000	4
50 001 à 70 000	5
70 001 à 100 000	6
100 001 à 400 000	8
Métropole	art L52717-7 CGCT

2 – Syndicats Intercommunaux d'électrification

Nombre de communes	Nombre de délégués
2 à 5	3
6 à 10	4
11 à 15	5
16 à 20	6
21 à 25	7
26 à 30	8
31 à 35	9
36 à 40	10
41 à 45	11
46 à 50	12
51 à 55	13
56 à 60	14
61 à 65	15
66 à 70	16
71 à 75	17
76 à 80	18
81 à 85	19
86 à 90	20

Après échange de vues, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre contre (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte la modification statutaire du SDEEG portant sur la rédaction de l'article 15 telle qu'évoquée ci-dessus.

- Service accueil périscolaire (APS) – convention d'objectif et de financement – ***délibération 2016-03-14***

Madame Sandrine COMBEFREYROUX fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) la Convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour les équipements de l'Accueil Périscolaire (APS) de Sauveterre de Guyenne. Elle a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

le Conseil Municipal, par dix-neuf voix, pour, donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service « accueils de loisirs sans hébergement » pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

- Acquisition immeuble « Moulin des Aynes »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du refus des héritiers de Monsieur Alain ROBINEAU de poursuivre la transaction de vente de la propriété du Moulin des Aynes à la commune.
Aussi, le projet de construction d'un local associatif sur ce secteur a été de nouveau inscrit au BP 2016.

- Accessibilité des ERP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la validation par la Préfecture de l'Agenda Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposé par la commune à la fin de l'année 2015.

- Bibliothèque

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente le rapport d'activité 2015 de la bibliothèque municipale. On peut constater une légère progression des adhérents, le prêt d'ouvrage reste constant ainsi que les diverses animations menées pendant les manifestations communales.

- Syndicat d'Electrification de l'E2M

Monsieur Pierre TOMADA fait part des travaux programmés en 2016 sur Sauveterre-de-Guyenne, avec notamment un aménagement au lieu-dit « Lyon ».

- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire donne lecture des différents remerciements à la municipalité :
- le Collège « Robert Barrière » pour avoir accueilli deux de ces élèves en stage
- la famille BONNEAU lors des obsèques de Monsieur Robert BONNEAU
- des Resto du Cœur pour le soutien tout au long de l'année
- de Madame la Maire de Paris (annexe 1) pour le registre de condoléances et de témoignages des Sauveterriens suite aux attentats du 13 novembre 2015

AGENDA

Mars 2016	
19/03	Quine Judo - 21h - salle culturelle (Bonard)
19/03	Soirée association Mélodance - salle des fêtes (rue St Romain)
20/03	Yoga - 8h/14h - salle des fêtes (rue St Romain)
26/03	Quine des Sapeurs-Pompiers de Sauveterre - salle des fêtes (rue St Romain)
31/03	Forum de l'emploi viticole – 9h-12h – salle des fêtes (rue St Romain)
Avril 2016	
02/04	Carnaval sur le thème « les minions »
02/04	Repas concert Ecole de Musique 19h30 - salle culturelle (Bonard)
09/04	Quine Pétanque - 21h - salle culturelle (Bonard)
12/04	Conseil Municipal (18h30)
23 et 24/04	Salon « Notre Campagne »
24/04	Brocante des Amis de la Bastide
24/04	Prix Fouchy (course cycliste)
26-29/04	Semaine du Développement durable
27/04	Collecte de sang – 16h-19h - salle des fêtes (rue St Romain)
28/04	Concours de pétanque – Club Aînes de la Bastide
28/04	Visite officielle des fouilles archéologique « La Jurade » (10h-12h)
29/04	Théâtre « Mon meilleur copain » - 21h - salle culturelle (Bonard)
Mai 2016	
01/05	Gala accordéon, Association « Plus belle la musique » - salle culturelle (Bonard)
06/05	Musique en Bastide : concert Jazz
14/05	28ème tour des Ecureuils (course cycliste)
28/05	Inaugurations (Atelier-Garage + Cabinet Médical Communal)
28/05	Fête de la Cave coopérative « Sauveterre-Blasimon »
28/05	Théâtre « Une semaine de plus » - 21h - salle culturelle (Bonard)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

ANNEXE 1 :

La Maire de Paris

970 REÇU FP: vu
Le 10 MARS 2016
Répondu le .....

Paris, le - 8 MARS 2016

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Vous avez souhaité adresser un message d'amitié à l'ensemble des Parisiens après les terribles attentats qui ont frappé Paris le 13 novembre dernier. C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai parcouru le registre de condoléances que vous avez tenu à m'adresser.

Je vous remercie très sincèrement et très chaleureusement de ces témoignages de soutien et de sympathie de la part des Sauveterriens, qui sont très précieux dans l'épreuve que nous traversons.

En commettant des actes d'une barbarie odieuse, les terroristes ont voulu s'en prendre à ce que notre ville incarne aux yeux du monde entier : un art de vivre unique, fondé sur la liberté, la tolérance et le respect de toutes les différences.

Ce que les terroristes ont voulu abattre, c'est notre démocratie, parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de plus belle et forte réponse à la barbarie et à l'obscurantisme que la démocratie.

Ils n'ont pourtant réussi qu'à renforcer notre détermination à protéger et à promouvoir les valeurs d'ouverture sur le monde, de partage et de fraternité qui sont les nôtres, et dont témoigne votre message, de très belle manière.

Avec mes remerciements renouvelés pour votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO

Monsieur Yves d'AMECOURT
Maire de Sauveterre de Guyenne
Hôtel de Ville
33540 SAUVETERRE DE GUYENNE